



La voix des foundis

Pour conquérir vos droits ...

sept. 2018, n°105

Bonne rentrée ... ?

Dans notre département plus qu'ailleurs, il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Devons nous nous satisfaire de la nomination du nouveau Vice Recteur, qui a, à vie « le titre » de Recteur et, qui sera notre premier Recteur mais qui pour l'instant est Vice Recteur ?

Pour le SNUipp-FSU Mayotte, la rentrée ne s'est (pour une énième fois) pas bien passée ; pour preuves les multiples reports décidés par certains maires, les témoignages des collègues sur l'insalubrité de leurs écoles ou qui ont affirmé ne pas pouvoir accueillir leurs élèves ... Cependant, nous devons nous rassurer : on a déjà connu PIRE !

Pour bien comprendre le contexte dans lequel nous nous trouvons, nous scolarisons 54 746 (16.504 en maternelle et 38 242 en élémentaire) ; nous disposons maintenant de 1708 salles de classe. Comme nous comptons 2 263 divisions, il nous manque à l'heure actuelle 550 salles de classe pour accueillir les élèves dans des conditions convenables (nous attirons votre attention sur le fait que ces calculs simples et rapides ne tiennent pas compte des milliers d'enfants non scolarisés et nous faisons remarquer qu'une salle de classe n'a été livrée à la rentrée ...).

Cette année scolaire, le SNUipp-FSU Mayotte sollicitera les enseignants du premier degré au moins à 2 reprises : au mois de novembre pour les élections professionnelles et en avril pour son congrès départemental. Les militants de notre organisation sont d'ores et déjà sur les starting block pour faire adhérer le maximum de collègues au SNUipp-FSU Mayotte et pour que notre syndicat demeure incontournable.

Bonne année scolaire 2018-2019

Elections professionnelles

Les personnels de l'Education Nationale éliront cette année leurs représentants. Le SNUipp-FSU Mayotte avec la FSU Mayotte prendront part à cette échéance qui aura lieu fin novembre, début décembre.

Les militants du SNUipp-FSU Mayotte seront mobilisés pour ces élections notamment pour que l'ensemble des personnels du 1er degré (enseignants titulaire et contractuels ainsi que les agents AESH) y prennent activement part et votent massivement pour le SNUipp-FSU Mayotte.

LE SNUipp
FSU Mayotte
a déménagé au
RN 1 Kaweni (Rond
Point El-Farouk),
97600 Mamoudzou

LES PERMANENCES DU SNUIPP-FSU Mayotte

Les militants du SNU976 peuvent vous recevoir du lundi au vendredi entre 9h et 15h30.

Une permanence téléphonique est également assurée : en appelant le 0269 62 57 07 ou en envoyant un SMS au 0639 24 67 05

**ADHEREZ AU
SNUipp FSU Mayotte**

Du « pipi » de maki

Le SNUipp-FSU Mayotte n'est pas dupe, le Ministre de l'Education Nationale est venu à Mayotte faire le service après vente des engagements du gouvernement annoncés en mai dernier.

Le SNUipp-FSU Mayotte a exprimé sa crainte de voir une énième coquille vide s'agissant du rectorat de plein exercice pour lequel le Ministre s'est engagé. Ce dernier s'est voulu rassurant en indiquant que cette transformation se fera dans 18 mois maximum et que des moyens l'accompagneront.

Par ailleurs, notre organisation a signifié au Ministre que les 100 millions d'euros sont loin de pouvoir régler le problème de déficit de salles de classe dans le 1^{er} degré en rappelant que les nouvelles écoles peinent à sortir de terre malgré les augmentations des budgets dédiés aux constructions scolaires. Le Ministre a confirmé qu'un point sera fait sur l'utilisation des moyens alloués au 1^{er} degré ces dernières années et a indiqué qu'il sera possible de revoir la répartition ainsi que la ventilation des 500 millions.

Concernant les autres points évoqués pendant la réunion :

- Le Ministre de l'Education Nationale n'est pas favorable à la transformation de tout Mayotte en un REP+ ;
- Le Ministre semble méconnaître les problèmes liés aux rythmes scolaires à Mayotte ;
- Le plan de titularisation des instituteurs contractuels n'est pas à l'ordre du jour du ministère ;
- Nul besoin de mesures indemnitaires incitatives pour rendre Mayotte attractive ;
- Aucune réponse concernant l'indexation des salaires ;
- Aucune réaction concernant la formation des PE stagiaires ;
- Aucun mot pour les anciens instituteurs de Mayotte qui réclament la reprise en compte de leur ancienneté générale de service ;

Le SNUipp-FSU Mayotte n'attendait rien de cette visite. Il espère seulement que le dialogue social évoqué et recommandé à plusieurs reprises par le Ministre sera entendu et instauré par le Vice Recteur et son équipe.

CP à 12

Selon le Directeur de Cabinet du vice rectorat (Le journal de Mayotte du 23 août 2018), « On a des CP uniques dans lesquelles nous sommes obligés d'avoir les 24 élèves, surtout en REP (réseau d'éducation prioritaire), car la mesure a plutôt été mise en place sur les REP+. Il y a également des classes avec 24 élèves et deux enseignants, c'est donc du co-enseignement. Dans ce cas, ce sont les mêmes activités qui sont menées par deux enseignants. Les élèves bénéficient donc de deux fois plus de temps d'enseignant. »

FAUX, Monsieur le Directeur de Cabinet, le dispositif de CP à 12 est étendu cette année aux CP en zone REP. Devons-nous vous rappeler que toute Mayotte est classée en REP? Cette année, les CE1 à 12 sont appliqués en REP+.

Texte transmis au Ministre de l'Education Nationale par la FSU Mayotte le 28 août 2018

La transformation du vice rectorat en une académie de plein exercice est une revendication de la FSU Mayotte. Le plan de construction annoncé de 500 millions d'euros est loin d'être à la hauteur des besoins actuels et des hausses d'effectifs à venir. Le gouvernement doit s'engager à accueillir tous les jeunes à Mayotte dans des conditions similaires à celles des autres académies, et ce, afin d'éviter les dérapages actuels.

La FSU Mayotte jugera de la transformation effective en académie en fonction notamment de l'amélioration du taux d'encadrement des élèves par des professionnels de l'éducation. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement ne peut pas faire l'économie de mesures d'attractivité et de stabilisation.

Celles qui ont été prises dans un passé récent en matière indemnitaire pour les collègues arrivés en 2012 et 2013 ne doivent pas être remises en cause. La FSU Mayotte demande au gouvernement le respect de la clause de revoyure pour augmenter le taux d'indexation des salaires, modifier le régime indemnitaire, faire baisser la pression fiscale et reprendre en compte l'AGS des anciens instituteurs de Mayotte.

Le manque d'attractivité conduit à un développement massif de la contractualisation. La FSU Mayotte est opposée à cette politique qui a pour effet de précariser l'ensemble du système éducatif et demande un plan de titularisation de ces agents. L'institution doit mettre en place des formations préparant aux concours.

Les dispositifs de formation initiale et continue demeurent inexistantes ou insatisfaisants du fait du manque d'infrastructure et de moyens humains. On ne peut pas se contenter d'une formation des professeurs des écoles dispensée par l'ESPE de La Réunion qui ne maîtrise pas suffisamment les problématiques locales, et de maîtres d'accueil temporaires.

Les politiques éducatives nationales doivent concerner les petits Mahorais au-delà de l'affichage de rigueur. La mise en place des dispositifs efficaces pour lutter contre le décrochage, respecter les rythmes chrono-biologiques des enfants qui nous sont confiés, alléger les classes déterminantes pour la scolarité des élèves ... nécessite des moyens humains et financiers supplémentaires.

La FSU Mayotte a toujours dénoncé le manque de dialogue social et l'insuffisance d'échange avec les organisations représentatives des personnels. L'encadrement du vice rectorat devra faire un effort nouveau de management de la confiance envers les organisations professionnelles qui sont en lien direct et continue avec le terrain.

**ADHEREZ AU
SNUipp FSU
Mayotte**

Evaluations CP et CE1 : entrée brutale dans la « culture de l'évaluation »

Les nouvelles évaluations CP et CE1 mises en place à la rentrée vont faire entrer la France dans la culture de l'évaluation. Alors que le Ministre prétend qu'il vise l'amélioration des résultats des élèves, l'analyse des protocoles et l'expérience des pays anglo-saxons montrent que les objectifs poursuivis ne sont pas tous avoués.

Des enseignant-es dépossédés de leur professionnalité

Dans le protocole pour le CP, on constate d'abord que les savoirs évalués ne correspondent ni à ce que les élèves ont appris à la maternelle, ni nécessairement aux apprentissages travaillés depuis le début de l'année de CP. Outre la conception de l'évaluation qui échappe à l'enseignant-e, l'analyse des résultats est renvoyée à un logiciel ministériel qui proposera un « profil » de l'élève et un « profil » de la classe. Ce dernier sera aussi transmis au directeur ou à la directrice de l'école, à l'IEN et au DASEN. Ces derniers se baseront sur ces résultats pour « piloter » leur circonscription ou le département et mettre en place des formations adaptées. On peut déjà affirmer que lesdites formations s'appuieront sur les préconisations (pas même réglementaires) du livre orange que le Ministre Blanquer a produit. Ce sont ainsi les « méthodes » qui pourront être encadrées et la liberté pédagogique mise à mal ! Quand on dessaisit un professionnel du choix de ses outils, comme de l'évaluation et la remédiation de son action, c'est sa professionnalité que l'on attaque.

Des expériences venues d'ailleurs

Le Ministre ne fait pas ses choix par hasard. Cette méthode de gouvernance a longtemps été l'apanage des pays anglo-saxons et de nombreuses études ont mis en évidence les dangers de telles pratiques. Le bachotage « teaching to the test » et la réduction des savoirs enseignés sont les conséquences les plus nettes : les disciplines concernées sont privilégiées au détriment des autres et les élèves sont soumis à un entraînement intensif. L'appauvrissement des enseignements renforce les inégalités sociales dans l'accès aux savoirs et à une culture partagée. Pire, les élèves les plus faibles sont souvent abandonnés du fait du fort investissement qu'ils exigent de la part de l'enseignant-e pour un gain aléatoire. Ces élèves sont plus que d'autres soumis au risque de décrochage scolaire. Les apprentissages deviennent source de stress pour la plupart des élèves. Le sentiment de déprofessionnalisation et la perte de sens dans le métier sont largement partagés par les enseignant-es.

Pour que cette « culture de l'évaluation » ne contamine pas l'école française, un dialogue doit s'instaurer au sein de la communauté éducative, avec les parents en particulier, pour résister aux injonctions qui feront perdre aux élèves comme aux enseignant-es le sens du travail scolaire.